



Commune de VARENNES-SUR-SEINE  
Enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du PLU

Par arrêté du 22 mars 2022, le Maire de Varennes-sur-Seine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée n°1 du PLU de Varennes-sur-Seine.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Manuel GUILLAMO en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable de la révision allégée du PLU est la Commune représentée par son Maire, Monsieur José RUIZ, et dont la Mairie est située Place Jean Séjourné 77130 Varennes-sur-Seine.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Varennes-sur-Seine du mardi 3 mai 2022 au jeudi 2 juin 2022 inclus, soit pendant 31 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie les :

- Mardi 3 mai 2022 de 9h à 12h
- Samedi 28 mai 2022 de 9h à 12h
- Jeudi 2 juin 2022 de 14h à 17h00

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.varennes-sur-seine.fr](http://www.varennes-sur-seine.fr), en mairie de Varennes-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête qui sera tenu à la disposition du public en mairie de Varennes-sur-Seine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- Soit les adresser par courrier postal avant le 2 juin 2022 à 17 heures, avec la mention : Objet : Révision Allégée n°1 du PLU, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie, Place Jean Séjourné 77130 VARENNES-SUR-SEINE
- Par courriel à l'adresse suivante [c.dupaty@varennes-sur-seine.fr](mailto:c.dupaty@varennes-sur-seine.fr) avant le 2 juin 2022 à 17h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Varennes-sur-Seine et à la sous-préfecture de Provins aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Varennes sur Seine, le 28 mars 2022

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation



L'Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme  
Karine CARADO